

COMPTE RENDU de l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

10 décembre 2016

Conformément à l'article 6/3 des statuts, l'Assemblée Générale de la Ligue de Bretagne de Volley Ball a été convoquée le 10 novembre 2016

O

Elle s'est réunie ce samedi 10 décembre à 9h00 au siège social de la LBVB.

Au 11 novembre 2016 (soit 30 jours avant la date de l'AG, article 6/2 des Statuts), la situation électorale était la suivante :

Nombre de clubs : 92

Nombre de voix : 351

Nombre de licenciés validés : 5917

Quorum au 10/12/2016 : 69 clubs - 179 voix

O

À 10h45, le Bureau de l'AG qui vient d'arrêter la feuille d'émargement indique que 69 GSA, comptabilisant 179 voix, sont présents ou représentés et que les pouvoirs par procuration ne représentent pas plus de 50% des licenciés. Les trois conditions du quorum (article 12 des statuts) sont donc réunies.

La présidente prend la parole pour souhaiter la bienvenue aux clubs et les remercier de leur présence puis elle indique qu'elle se retire des débats à partir de maintenant.

1- Adoption des statuts

D. KARBOVIAC indique des incohérences dans les statuts et que la Bretagne n'est pas obligé de suivre les statuts type de la FFVB.

G. MABILLE précise que des vœux devront être présentés lors de la prochaine AG en juin pour pouvoir les modifier.

Mme GUITTON, Présidente du REC, demande que les statuts soient mis au vote.

G. MABILLE indique qu'ils seront votés avec un amendement sur l'article 11.1. pour la composition de la délégation régionale. Il faut retenir 3 délégués au lieu des trois propositions.

Pour : 151

Contre : 3

Abstention : 25

Les statuts avec amendement sont approuvés à la majorité

2- Adoption du Règlement Intérieur

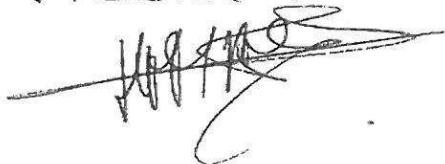
Pour : 158

Contre : 3

Abstention : 18

Le règlement intérieur est approuvé à la majorité

Viviane Le Thomas
Présidente



Le Secrétaire Général
Gérald MABILLE

